

## **Déclaration du SNUipp-FSU au Conseil Supérieur de l'Éducation du 17/06/2021 :**

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation rendues publiques par le ministre près de quatre mois après leur clôture montrent à nouveau que l'organisation de ce symposium n'avait comme seul intérêt que sa médiatisation en guise d'autosatisfaction ministérielle.

Avec ces annonces, c'est l'enterrement définitif d'une loi de programmation pluriannuelle de revalorisation des personnels de l'Éducation Nationale qui est acté. Loin d'être "historique", cette revalorisation restera anecdotique pour la majorité de la profession. La première réunion du GT1 l'a montré, les 400 millions engagés pour une revalorisation ne pourront répondre à la baisse du pouvoir d'achat suite au gel de la valeur du point d'indice (près de 12% depuis 2010), et encore moins au déclassement salarial des enseignant·es ou à la situation salariale indigne des AESH. En début de carrière l'écart est de 9,5% avec les pays de l'Union européenne et se creuse à 23,5% après 15 ans de carrière. Ces annonces ne sont donc pas à la hauteur du déclassement salarial des personnels, qui est pourtant un des facteurs du manque d'attractivité de nos professions dont les concours ne font pas le plein chaque année.

La série des 12 mesures et la mise en place des différents GT montrent que ces annonces sur le métier sont soit complètement en décalage soit dangereuses pour la profession.

La situation des formateurs et formatrices est particulièrement préoccupante en cette fin d'année scolaire, dans tous les départements, le SNUipp-FSU est témoin d'une surcharge de travail des formateurs et formatrices du 1er degré, et de l'expression unanime d'une perte de sens de leur métier. L'expression de saturation et de souffrance est générale, les envois d'alertes aux CHSCT départementaux se multiplient.

Par ailleurs, tous nos collègues nous font part d'un « effet-domino » préjudiciable à toute la formation dans le 1er degré : la surcharge et le dévoiement des missions des conseillers pédagogiques accaparé·es par des tâches administratives de tous ordres provoquent un déport des actions de formation continue sur les PEMF ; ces maîtres formateurs ne peuvent plus jouer leur rôle, pourtant indispensable, auprès des stagiaires notamment. A travers les mauvaises conditions de travail des formateurs·trices du 1er degré, c'est l'ensemble de la formation, initiale et continue, des PE qui est fragilisée.

Les conditions de travail des CPC sont dégradées, ils ne perçoivent ni l'ISAE, ni les indemnités REP et REP+ même quand toute leur circonscription est classée en Education prioritaire, de plus ils ont à nouveau été exclus de la prime d'équipement. En cette période de résultats des mouvements dans nos départements de plus en plus de postes de CPC restent vacants, la situation est très inquiétante.

Mais malgré toutes nos alertes, quelle est la « réponse » du ministère ? Mobiliser les CPC sur des missions d'inspection ! A la non-reconnaissance de leur travail, à la perte de sens de leur métier, il est répondu par une dénaturation complète de leur fonction. Car non, la formation ne peut se confondre avec le contrôle de conformité qui est la prérogative de l'IEN. Les actions de formation des conseillers pédagogiques et maîtres-formateurs

nécessitent une relation de confiance entre formateurs et formés, pour construire puis renforcer la professionnalité des enseignants, seule voie possible au-delà des questions budgétaires et de postes, pour améliorer la réussite des élèves et lutter contre les inégalités scolaires.

Non, les formateurs et formatrices veulent le rester et ne pas se transformer en pilote. Ils souffrent de ne pouvoir faire correctement leur métier. La priorité n'est pas de « mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement » comme l'affirme le ministère dans l'engagement n°4 du Grenelle et comme il propose d'en discuter dans le GT2 de l'agenda social.

La perspective de développement de hiérarchies intermédiaires en appui des personnels de direction laisse présager d'une dénaturation profonde de nos métiers. Le souhait de la majorité des enseignant·es n'est pas d'accéder à un poste d'encadrement, ni pour les directrices et directeurs d'écoles de devenir des managers... ou encore de « bénéficier » d'un suivi rapproché. L'utilisation du numérique pour le remplacement ne répond pas aux enjeux de continuité du service public d'éducation.

Les enseignant·es n'ont pas besoin de ce genre de mesures, ils et elles exigent bien au contraire une reconnaissance de leur expertise professionnelle et un renforcement de leur liberté pédagogique au service de la réussite des élèves qui leurs sont confiés.

En définitive, ces annonces confirment les visions d'un ministre qui voudrait diriger son ministère comme on « manage » une entreprise. Or, et encore plus après une année d'école sous covid, l'école n'a nul besoin de ce "grenelle" pour alimenter un plan de communication mais bien d'un véritable plan d'urgence.